



DIT - Le Tribunal donne raison au CE Fonctions Support La CFDT a participé activement à ce jugement

Paris, le 15 octobre 2007

LES FAITS

En application des articles L 432.1 et L 431.5 du Code du Travail, (le Comité d'Entreprise est obligatoirement informé et consulté sur les questions intéressant l'organisation, la gestion et la marche générale de l'entreprise et notamment, sur les mesures de nature à affecter le volume ou la structure des effectifs, la durée du travail, les conditions d'emploi, de travail et de formation professionnelle du personnel), qui ne sont pas limités aux cas de fusion, suppression d'établissement, restructuration mais concernent notamment les mesures de nature à affecter le volume ou la structure des effectifs, les conditions d'emploi.

Pour le juge, France Télécom n'a pas procédé à une information/consultation du Comité d'Etablissement dont les pouvoirs et le rôle sont d'assurer une expression collective des salariés permettant la prise en compte de leurs intérêts...ce qui crée ainsi un trouble manifestement illicite auquel il convient de mettre fin.****

En application de l'article 809 du nouveau Code de Procédure civile, Il convient d'ordonner la suspension de la mise en œuvre du projet de suppression de postes au sein de la DIT concernant **initialement 54 personnes, tant que le Comité d'Etablissement n'aura pas été valablement informé et consulté .**

PAR CES MOTIFS

Ordonne la suspension de la mise en œuvre du projet de suppression de postes au sein de la DIT

Condamne France Télécom à verser au CE Fonctions Support la somme de 2000 €

Le Juge n'a pas suivi les arguments développés par FT, à savoir :

- qu'une simple information du CE suffisait
- que les 54 suppressions de postes avaient un caractère individuel, ponctuel et très limité
- que cela n'était que la traduction de la stratégie globale du Groupe

La CFDT en lien avec toutes les autres organisations syndicales s'est battue sur ce dossier DIT.

La Direction ne voulait même pas présenter ce dossier en CE !

Un CE extraordinaire sur le sujet aura lieu le 30 novembre 2007 : Information en vue d'une consultation sur la situation de l'emploi à la DIT. La CFDT regrette que la direction choisisse les vacances scolaires pour organiser ce CE.

Ce jugement doit servir d'exemple pour tous les services de FT SA

D'autres dossiers Importants vont nous être présentés dans les mois à venir (externalisation des UGI, restructuration de la DSP avec des suppressions d'emplois et de sites en CSRH, menaces sur les plateformes achats...).

Ensemble, construisons notre **DEFENSE, rejoignez la **CFDT****